

Égalité Fraternité

Taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune de **MONTBRUN-LES-BAINS** les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS TF RG

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

2 093,00 €

RUE RODOLPHE BRINGER BP299 26216 MONTELIMAR CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (N): Référence de l'avis : 09 76 842 605 186 24 26 4125651 71

Numéro de propriétaire :

193 B00257 R

spartement d'imposition :

260 DROME

Commune d'imposition :

193

MONTBRUN-LES-BAINS

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

13/08/2024

Date de mise en recouvrement: 31/08/2024

Identifiant service:

26045

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h pour toute autre question, votre centre des
- finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

· pour le paiement de votre impôt :

SIP MONTELIMAR RUE RODOLPHE BRINGER BP299 26216 MONTELIMAR CEDEX Tél: 04 75 00 40 84

· pour le montant de votre impôt :

SDIF IMPOTS FONCIERS DE LA DROME CELL. FONCIERE DEPARTEMENTALE 15 AVENUE DE ROMANS

BP 2116 26015 VALENCE CEDEX Tél: 04 75 79 50 21

(service gratuit + coût de l'appel)

Date limite de paiement : 15/10/2024

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

BLOM JOHANNES WILHELMUS 55 LOT LES CANTARELLES

26570 MONTBRUN LES BAINS

SIP MONTELIMAR

- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 : - le taux communal passe de 26,46 % à 27,78 %

- le taux intercommunal passe de 6,95 % à 8,59 %

		DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
ldentifiant	Droit	Désignation et adresse		
MBNLRS	PROPRIETAIRE	BLOM JOHANNES WILHELMUS		
	Paci se souni Oldstonoid tas	les collectivités territoriales et divers organismes [w]		
	uo ki menek Nyi opungga			
	kenteriteksitetti oli alaksitettiin on valta siitään toimist	CENTRE DES FINANCES PUBLICULES		

Тах	es foncières 2024	Commune	Syndicat de communes	Inte commu		Tax spéc	res iales	Tax mé	e ordures nagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2023 Taux 2024	26,46 % 27,78 %			1),23 % 224 %		% 12,95 %	0,464 % 0,444 % 4520 20	
Propriétés bâties	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée	se 4520 disation 1256		3 23 4 70 UMB 77 0 7 45 38	20 88	4520 10		2633 341			2015
	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée							9 7430 280 1280 1380	8 783008 260 360 3	193 partiant	rgang ab maga Nasmant d'ia
	Cotisation 2023 Cotisation 2024 Variation	1151 1256 +9,12 %	\$ 0.96	3	02 88 48 %	i esimi	10 10 0 %		- 341 - %	20 20 0 %	2015
			Syndicat de communes	Inter communalité	Ta. additio		Taxes spéciale		Chambre d'agricultu		Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023 1	% %	% %	% %		% %		% %		% % % %	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles		fasvius pos lo	25-14-1425-20	a a min	a Alteri	Gaug S		. extrolks i		
	Cotisation 2023 Cotisation 2024 Variation	% e		rringo en ovir Al aluga respons	ogv.irki proless	% %	nade (%	nemeválkoz Jesssami	% %	ro Injuito su 9 author suoq un comuenteri
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					ase du forfait base				d'assurance des ents agricoles	ne earns race - earns race - race from the
	Base État Base collectivité	* 1.X	tuk 804 u Protoporatore	Insiedde un	so ni vo		mule i	Ç.	Droit proport	onnel :	O MICH ST RE
es i oroc _a b	r assurer la compensation ésidences principales, cet duit de taxe foncière de pase d'imposition de la tax locaux a été plafonnée.	te année, votre comr 80844 € Pour plus e d'enlèvement des c	nune fera l'objet c d'informations, co ordures ménagère	l'une retenue su nsultez la notice s de tout ou par	r le e. tie de	18 0 10 y	Dégrèven Dégrèven	nent l	labitation pri	ant de votre inter- CNOISES DE LA 1 RE DEPARTEMENT ROMANS	PLEASE STATE OF THE STATE OF TH
Montant de votre impô											2093

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv. Ir ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en ceuvre, en consultant impots.gouv.fir, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fir/portali/confidentialité-informations-personnelles. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresses suivante: données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonées indiquées dans la rubrique contact de l'